

# Le point sur...

Nos positions et notre action  
sur les dossiers d'actualité



Florence Delannoy,  
secrétaire générale  
adjointe

## Carrière

*Le SNPDEN a été à l'initiative du premier GNPD qui s'est tenu en octobre. À cette occasion, il a remis au Ministre un courrier reprenant la synthèse des revendications « Carrière » portées par les adhérents au congrès de Colmar. Après les résultats des élections professionnelles qui ont conforté notre position d'interlocuteur incontournable, nous attendions l'ouverture d'une nouvelle phase de dialogue social. Las, c'est à une situation incompréhensible que nous avons été confrontés en CAPN!*

### LA PRESSION DE BERCY ?

En effet, nous partions sur la base des engagements pris en 2017 via le protocole d'accord PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour lequel nous avons (seuls) voté au Comité Technique Ministériel de février 2017 (cf. LDD 684). Alors que rien ne le laissait prévoir, et que la séance avait débuté normalement, c'est après les déclarations préliminaires que nous avons découvert que le nombre de promotions à la hors classe, initialement fixé à 475 pour 2019, serait ramené à 422 "sous la pression de Bercy".

La consultation de la commission est obligatoire pour l'examen du tableau d'avancement, et le SNPDEN, largement majoritaire avec ses 8 commissaires paritaires, peut seul choisir de siéger ou non. Dans ce cas inédit cependant, la séance avait été officiellement ouverte: en ac-

cord avec les 3 représentants des autres syndicats, nous avons décidé, après lecture d'un texte commun, de tous quitter cette instance.

### RUPTURE DU DIALOGUE OU SIMPLE COUAC ?

Qu'il s'agisse d'une tentative délibérée de rupture du dialogue social ou d'un simple couac entre Bercy et la rue de Grenelle, la situation était inacceptable. Nous avons pris immédiatement contact avec le cabinet du ministre pour demander qu'une intervention au plus haut niveau permette de lever les obstacles, tout en prévoyant la tenue d'une conférence nationale regroupant ESN et secrétaires académiques pour définir les modalités d'actions visant à obtenir satisfaction. Notre alerte a été bien entendue et comprise, et le ministère nous a fait savoir, le lendemain, que le ratio promu/s-

promouvables passerait bien de 7 à 8,25 %, augmentant ainsi sensiblement le nombre de promu(e)s à la hors classe, et confirmant le bien-fondé de notre engagement en faveur du PPCR.

On peut lire cet épisode de façon pessimiste: il a fallu une action syndicale forte pour obtenir le simple respect des engagements. Rien n'est jamais acquis.

**O**n peut aussi le lire de façon optimiste: il montre que la considération affichée du ministre pour les personnels de direction sait se traduire de façon concrète,

et que des signes tangibles de soutien peuvent être envoyés à des personnels de direction - sous tension depuis trois ans, entre réforme du collège et réforme des lycées! La confirmation est arrivée le 20 décembre, avec la réponse du ministre à notre courrier. Une nouvelle phase du dialogue social peut s'ouvrir, sur la base de nos mandats:

- Augmentation du taux de promotions à la hors classe;
- Conditions d'accès à l'échelon spécial;
- Discussions sur le volet indemnitaire;
- Amélioration des carrières de nos collègues femmes;
- Travail sur un nouveau classement des établissements;
- Réaffirmation du droit indiscutable au compte épargne temps;
- Conditions indemnitaires des collègues faisant fonction et modalités d'accès au corps.

**Le Groupe National des Personnels de Direction, mis en place après l'alerte sociale lancée par le SNPDEN en 2016, est un moment d'échange direct avec le ministre. Il regroupe les syndicats représentatifs au niveau national (le SNPDEN UNSA y détient 7 représentants sur 10 membres).**

**Le SNPDEN associe systématiquement dans sa représentation membres de l'exécutif national et secrétaires académiques.**

# Métier

*La période écoulée a été éprouvante pour un grand nombre d'entre nous. Le SNPDEN est intervenu sur tous les fronts médiatiques pour défendre notre profession violemment mise en cause sur les réseaux sociaux, puis ce sont les lycéens qui ont, de façon minoritaire mais parfois très violente, voulu se joindre aux mouvements sociaux qui ont agité le pays. Ces deux épisodes, couronnés (!) par l'incident de la CAPN ont fait vivre aux collègues un premier trimestre que l'on aimerait oublier très vite.*

## #PAS DE VAGUES : UN RESENTI TRÈS NÉGATIF

Le 2<sup>e</sup> GNPD de l'année s'est tenu le jeudi 8 novembre sur le thème des violences scolaires. Le SNPDEN a fait part au ministre de ce que les secrétaires académiques et départementaux avaient largement exprimé, à savoir le sentiment des personnels de direction de n'avoir pas été assez soutenus face aux accusations et à la calomnie, avec une communication ministérielle peu audible, ou mal reçue par nos collègues. Outre l'injustice, la colère, le désarroi, la lassitude sont les mots qui sont le plus souvent revenus.

**Ce sentiment a été renforcé par la perception d'un décalage entre les questions posées et les réponses apportées,**

mais également par le tiraillement des personnels de direction entre le discours ministériel effectivement nouveau et les injonctions contradictoires de circulaires académiques "décalées". La responsabilité de certains dysfonctionnements, que les réseaux sociaux ont trop souvent fait reposer sur les chefs d'établissement trouve ses sources dans un discours hiérarchique surtout soucieux jusque-là de limiter les conseils de discipline et les exclusions temporaires, en allant jusqu'à stigmatiser les collègues trop "dynamiques" en la matière.

Le SNPDEN a insisté sur le fait qu'un vide s'est creusé entre le ministre et ses cadres,

ainsi que sur la nécessité de resserrer les liens avec les personnels de direction.

## LES MESURES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Les premières mesures annoncées le 31 octobre nous posent question, parfois même celle du sens, par rapport aux résultats attendus. Le SNPDEN a rappelé que des épisodes de violence scolaire se produisent de manière cyclique et que près d'une dizaine de plans de lutte se sont succédés en un peu plus de 20 ans. Les échanges sur le sujet ont été suspendus dès le début des mouvements de lycéens, mais ils devront reprendre très vite, et prendre en compte notre expertise.

Les mesures prévues dans la classe et dans l'établissement ne soulèvent pas de remarques particulières de notre part. En effet, elles reprennent soit des actions déjà le plus souvent engagées de manière commune dans les EPLE, soit proposent de nouvelles modalités susceptibles de donner, à terme, aux équipes de direction des moyens mieux adaptés au traitement des faits et incidents constatés dans les collèges et lycées.

**Toutefois, le SNPDEN se pose la question des nouvelles charges qui vont peser dans ces conditions sur les personnels de direction, en volume comme en responsabilité.**

Par ailleurs, les personnels de direction se refusent à être considérés comme le seul levier d'action dans ce dossier. Le SNPDEN considère que ce « plan d'actions pour la protection de l'école » ne pourra être efficace que s'il aborde le volet indispensable de l'accompagnement des personnels enseignants. Le cœur du métier est maintenant la relation à la classe, et l'adaptation se fait plus actuellement par les compétences individuelles que par l'accompagnement de l'institution. La formation initiale et continue des enseignants aux pratiques de gestion de classe est une étape incontournable dans la régulation des tensions : la gestion de classe est le meilleur moyen d'éviter la gestion de crise.

Vous pouvez retrouver dans la Lettre de Direction Hebdomadaire n° 9 du 14 novembre l'intégralité de nos positions sur les propositions ministérielles.

## UN MOIS DE DÉCEMBRE AGITÉ DANS LES LYCÉES

Début décembre, les actes de violence se sont multipliés devant ou à proximité des établissements, liés directement aux mouvements de lycéens ou en marge de ceux-ci. Si très légitimement notre hiérarchie demande aux personnels de direction de garantir la continuité du service public, le contexte a radicalement changé en quelques années, nous amenant à écrire que "les directions des établissements ne doivent pas hésiter à prendre leurs responsabilités comme, par exemple, fermer les établissements, y compris les internats, si les conditions normales de fonctionnement et de sécurité ne peuvent plus être assurées". Le SNPDEN, dans la LDD 865 du 6 décembre, a rappelé que

**Si nos missions de personnels de direction incluent celles -essentielles- liées à la sécurité des personnes et des biens, cette notion s'applique aussi à nous-mêmes.**

Dans l'ensemble, notre hiérarchie paraît se rallier à ce point de vue, même si certains recteurs ou DASEN cèdent encore ponctuellement à la tentation de l'injonction martiale à "débloquer" les lycées, voire aux conseils tactiques sans

rien connaître de l'extrême diversité des situations locales. Les personnels de direction, seuls cadres à affronter la situation directement sur le terrain, savent qu'au-delà de la gestion de crise, il y a celle de "l'après crise". C'est dans ces moments de tension que le réseau des adhérents prend tout son sens: nous recommandons à nos collègues confrontés à ces phénomènes de ne pas rester seuls, d'échanger avec les secrétaires départementaux et académiques, et de privilégier, quand c'est possible, les décisions collectives sur un même territoire.

# Pédagogie

## RÉFORME DES LYCÉES : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE...

Les réformes se mettent en place, avec des informations qui arrivent au compte-gouttes, ou avec un rythme très différent selon les académies, ce qui ne manque pas de mettre en difficulté les collègues interrogés par les parents comme par les enseignants.

La réforme du lycée professionnel reste encore une grande source d'interrogations, sans réelle feuille de route officielle, hormis des diaporamas sur EDUSCOL, et la réforme du LEGT laisse encore en suspens trop de questions pratiques de mise en œuvre. Le SNPDEN a alerté sur le risque d'une rentrée impossible dans plusieurs centaines d'établissements, avec des parents d'élèves et des professeurs mécontents des emplois du temps. Nous avons également évoqué la diversité des pratiques recto-rectales, certains semblant mieux que d'autres saisir les enjeux. Le SNPDEN est porteur de propositions d'organisation pragmatiques, détaillées au Congrès de Colmar en mai 2018 (*Direction 259*). Cependant, sur le thème du financement des enseignements optionnels, le ministère renvoie à la responsabilité des recteurs d'académie. Cette réponse nous interroge sur nos marges réelles d'autonomie dans la mise en place de la réforme, et à tout le moins sur la question générale de l'équité de traitement au plan national.

Sur la question du nombre de combinaisons d'enseignements de spéciali-

tés et de leur prise en compte dans les organisations du lycée, le ministère indique bien que « les spécificités de l'établissement peuvent ne pas permettre de donner une suite favorable à un des souhaits émis par la famille [...] en particulier au regard des limites organisationnelles qui peuvent s'imposer dans la confection des emplois du temps ». Cette approche correspond aux analyses portées par le SNPDEN pour ce qui concerne les notions d'impact et de faisabilité de cette réforme. Moyens horaires, ressources humaines ou contraintes logistiques comme le nombre de salles disponibles peuvent s'imposer :

**Ce seront bien au final les capacités d'organisation des lycées qui fixeront des limites une fois ces organisations validées par le conseil d'administration de l'établissement.**

**La commission Éducation & Pédagogie, met à disposition de ses adhérents une boîte à outils mutualisée sur la page d'accueil du site du SNPDEN. Comme nous l'avons déjà fait pour la réforme du collège, la commission vous propose de partager les outils et supports que vous-même avez commencé à travailler. Vous pouvez envoyer vos contributions anonymes à l'adresse suivante: [boiteaoutilsreformelycee@gmail.com](mailto:boiteaoutilsreformelycee@gmail.com).**

# Vie syndicale

## UNSA-ÉDUCATION : DES SYNDICATS MAJORITAIRES DANS L'ENCADREMENT

Les personnels de direction se sont distingués une nouvelle fois par un civisme exemplaire jamais démenti depuis ces 25 dernières années. Le SNPDEN a confirmé son statut très largement majoritaire au niveau national, avec 5 sièges sur 7, et confirme ainsi sa capacité de rassemblement au-delà de ses seuls adhérents. Cette adhésion est encore plus marquée en académie, avec plus de 80 % des sièges. La situation est identique pour le SI.EN (inspecteurs de l'Éducation nationale), le SNIA-IPR (inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux), A&I (Administration et Intendance) ou le SNMSU (médecins scolaires et universitaires).

**L'UNSA-Éducation conforte ainsi sa position largement majoritaire dans tous les syndicats de l'encadrement.**

## NON À LA RÉVISION DE LA LOI DE 1905 !

Des projets de révision de la loi de 1905 seraient à l'étude. S'il s'agit de mieux encadrer des dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République, le titre V de la loi, intitulé « Police des cultes » fournit l'arsenal juridique suffisant. S'il s'agit de financer les cultes de quelque manière que ce soit, on entrerait alors dans une procédure concordataire que la loi de 1905 avait précisément pour but d'abolir. Le SNPDEN s'est associé au communiqué de mise en garde des organisations laïques, réunies le jeudi 22 novembre 2018 à Paris, contre toute modification de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, quelles qu'en soient les voies. Le communiqué rappelle solennellement l'intangibilité des principes solidairement posés par la loi :

- Article 1 - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.
- Article 2 - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. □